

**SEEPH – Semaine Européenne pour l’Emploi des Personnes Handicapées**  
**Pour la 11<sup>ème</sup> année consécutive, 20 Minutes met en place un**  
**dispositif éditorial 100% dédié au sujet « Entreprise & Handicap » et**  
**édite un supplément à paraître ce lundi 19 novembre 2018.**

Engagé au service de l’humanisme, de la démocratie, de la liberté et de la justice, 20 Minutes a préempté la thématique de l’emploi et du handicap dès 2007 et soutient l’action de l’ADAPT, en tant que partenaire média. **Fil rouge de l’édition 2018 : le validisme, les discriminations que subissent les personnes en situation de handicap.** Au programme : interviews, analyses, informations pratiques, témoignages, portraits, reportages de personnes qui font bouger les choses et relèvent des défis en faveur de l’inclusion des personnes handicapées dans la société et l’entreprise.

Pour illustrer ce dispositif, la rédaction a fait appel à plusieurs **illustrateurs, membres de l’Etablissement et service d’aide par le travail (Esat) Image-Arts graphiques de Magnac-sur-Touvre**, en Charente : Erika, 22 ans, malentendante ; Sébastien Peters, 38 ans, déficient visuel ; Guillaume Perfetti, 44 ans, autiste Asperger.

17  
Novembre 2018

## ILS OUVRENT DES PORTES

# Indépendant, en attendant mieux

**Freelance** Devenir micro-entrepreneur peut faciliter le retour à l’emploi, mais comporte des risques

Tarik est devenu chauffeur Uber après un grave accident de moto. Il était alors steward et l’altitude accentuait ses douleurs articulaires et musculaires. « L’avantage d’être micro-entrepreneur avec mon handicap, c’est que je peux être flexible sur mes horaires. Si je ne peux pas travailler parce que je ne me sens pas bien, cela ne pose aucun problème. » Selon l’Association de gestion du fonds pour l’insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), près de 1 500 nouveaux micro-entrepreneurs en

situation de handicap ont bénéficié d’une aide financière à la création d’activité en 2017. Outre le fait de pouvoir maîtriser son emploi du temps et d’éviter la pénibilité des trajets domicile-travail, être micro-entrepreneur permet d’éviter les « trous »

dans le CV, « notamment en cas de maladie chronique invalidante », explique Rémi Bellois, de la direction des actions associatives de l’Association pour l’insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (Ladapt).

« Malgré tout, c’est souvent d’abord un choix par défaut, parce que la personne avec un handicap a du mal à trouver un emploi », nuance-t-il. Guillaume Vachias, graphiste freelance atteint d’une infirmité motrice cérébrale, confirme : « Je suis devenu micro-entrepreneur en 2015, car je cherchais du travail depuis un petit moment. Le marché de la communication visuelle est très

complicé, alors, avec un handicap, c’est encore plus dur. » D’un point de vue financier, « un travailleur indépendant gagne souvent moins bien sa vie qu’un salarié les premiers temps », reconnaît Rémi Bellois. Mais il peut continuer à percevoir l’allocation aux adultes handicapés (AAH), qui lui garantit un revenu minimum. « Il y a aussi un gain en termes d’image. Etre freelance, c’est être indépendant, c’est valorisant socialement quand on a un handicap », avance-t-il.

**Ne pas se décourager**  
 Mais, entre les démarches administratives, le travail de prospection et le fait de ne pas compter ses heures, on peut vite se sentir seul et découragé. Entrepreneur non-voyant, Didier Roche a donc fondé l’association H’up il y a dix ans pour informer, soutenir et accompagner les entrepreneurs porteurs de handicap. Selon lui, ce statut est avant tout une opportunité : « Il donne aux entreprises le sentiment de prendre moins de risques. » De la liberté là où beaucoup attendent de la sécurité.  
*Emilie Cochaud*  
 Le dessin est de Sébastien Peters (voir p.6).

S. Peters / Esat ImageArts graphiques

Ce supplément 20 Minutes sera co-distribué avec le journal lundi 19 novembre sur l'ensemble du réseau national et proposé en téléchargement sur les supports numériques. L'ensemble des contenus sera également accessible sur [l'espace « Handicap » en ligne](http://l'espace « Handicap » en ligne) sur 20minutes.fr.

L'objectif ? Eveiller et sensibiliser les lecteurs à ce grand sujet de société tout en offrant aux annonceurs les plus engagés un territoire d'expression idéal pour leurs prises de parole RH. Pari réussi cette année avec 8 annonceurs au rendez-vous : ACCENTURE, AKKA, LADAPT, ASSYSTEM, BNP Paribas, EDF, MODIS, TOTAL.

>>> [Téléchargez le supplément](#) <<<

20 SUPPLÉMENT Novembre 2018  
minutes **EMPLOI**  
MAGAZINE

HANDICAP  
«20 Minutes»  
fait la lumière  
sur le validisme,  
les discriminations  
que subissent  
les personnes  
handicapées.  
La cheffe  
d'entreprise  
Deza Nguembock  
lutte contre  
ces clichés. P. 2 à 6

Des préjugés,  
faisons table rase

LADAPT  
www.ladapt.net

Son **HANDICAP** ne l'a pas empêchée  
de développer des compétences  
**#SEEPH2018 #SANSLIMITES**

PUBLICITÉ

**A propos de 20 Minutes :** Créé en 2002, 20 Minutes est un éditeur d'information indépendant détenu à parts égales par le groupe SIPA-Ouest-France, éditeur du 1er quotidien français payant et par le Groupe Rossel, le premier groupe de presse francophone belge. Il est le seul grand média français indépendant de tout groupe financier, industriel ou commercial. Son audience réunit 22,1 millions d'utilisateurs chaque mois dont 72% sont numériques. Il est le leader de l'info chez les 25-49 ans. Mobilisée dans la lutte contre les fausses informations, la rédaction de 20 Minutes a obtenu la labellisation du très restreint [IFCN Network](#). L'entreprise a édité, en 2011, une [charte éthique et déontologique](#), définissant les valeurs ainsi que les règles de vie professionnelle portées par chacun des collaborateurs de 20 Minutes.

Source : étude ACPM ONE Global V3 2018

Contact presse : Anne Baron + 33 6 09 78 87 22 [abaron@20minutes.fr](mailto:abaron@20minutes.fr)